



## COMMUNIQUE

### Choix des postes de résidanat

Le Collège national de médecine de famille informe **les nouveaux résidents** en médecine de famille que le choix des postes pour la période de janvier 2021 à Juin 2021 aura lieu dans les facultés d'origine, et ce le **vendredi 25 décembre 2020 à 10h**.

Les résidents qui souhaiteraient **muter vers une autre faculté pour le cursus de trois ans**, doivent soumettre une demande au sein de leur Département de médecine familiale avec une copie par Email pour le Président du Collège, en précisant leurs coordonnées et la Faculté de destination. La demande doit être déposée au plus tard **le mercredi 23 décembre** à midi; Si la demande est acceptée, le choix se fera au sein de la faculté de destination.

Le choix des postes pour le stage se fera en respectant l'ordre de classement de réussite à l'examen d'accès à la spécialité.

Ne peuvent démarrer le stage en médecine de famille au mois de janvier que les résidents ayant réussi à l'examen d'accès à la spécialité, ayant validé l'examen de fin d'Internat et n'ayant aucun crédit.

Pour le Collège de médecine de famille

Pr Ali MTIRAOUI